

Suivi communautaire des personnes judiciairisées composant avec une DI ou un TSA

DÉFINITION DU PROJET

Les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et celles qui composent avec une déficience intellectuelle (DI) ne sont pas à l'abri de la judiciarisation pénale et des mesures légales qui en découlent (ex.: probation, sursis, travaux communautaires). La Maison l'Intervalle et les services correctionnels du Québec ont mis sur pied une pratique de suivi communautaire dédiée à cette clientèle. Interpellé dès les premiers instants, le CREMIS conduit un projet d'accompagnement-recherche qui vise à documenter l'initiative, à soutenir le développement de pratiques et à outiller les professionnel-le-s impliqué-e-s dans cette nouvelle offre de service.

PUBLICS CIBLES

- Acteur-trice-s du réseau sociosanitaire (communautaire et public)
- Acteur-trice-s impliqué-e-s dans le processus de judiciarisation (policière-s, avocat-e-s, juges, agent-e-s de probation, agent-e-s correctionnel-le-s, etc.)

ÉQUIPE ET COLLABORATIONS

Nature de la problématique appelant une collaboration intersectorielle et une dynamique interdisciplinaire

- Groupe de travail : professionnel-le-s issu-e-s du ministère de la Sécurité publique, du milieu communautaire (Maison l'Intervalle), du ministère de la Santé et des Services sociaux (CCSMTL, SQETGC) et du réseau des universités du Québec (UQAM, UQO)
- Disciplines mobilisées : criminologie, travail social, psychologie, sociologie et sciences infirmières

RÉALISATIONS

Dossier Web composé d'une série de ressources conçues pour soutenir la pratique.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- Gagnant du Prix Innovation en TGC du Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC) 2023
- Gagnant du Prix Distinction de l'Association des services de réhabilitation du Québec (ASRSQ) 2023
- Activités de diffusion de la pratique grâce au [dossier Web](#)
- Activités visant la pérennisation de la pratique au sein des services correctionnels et du CCSMTL

RETOMBÉES

- Sur le plan clinique, les bénéfices sont multiples. On remarque notamment : une meilleure compréhension des comportements qui mènent à la judiciarisation (ex.: consommation, comportements violents, problématiques sexuelles), une meilleure implication et collaboration des personnes judiciairisées et un meilleur accompagnement de la personne dans ses choix de vie.
- Sur le plan organisationnel, la pratique favorise le rehaussement des compétences et le développement d'une approche collaborative entre les partenaires impliqués.
- Sur le plan sociétal, la pratique contribue à rendre visibles les besoins de soutien des personnes ayant une DI ou un TSA dans le système pénal et à faire valoir leurs droits.

RECHERCHE

Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté > [cremis.ca](#)

Produit par la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Novembre 2023